

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AXA IM EURO 6M E Capitalisation EUR pf

Nom de l'initiateur du PRIIP : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM

ISIN FR0010950055

Site internet de l'initiateur du PRIIP : <https://www.axa-im.fr>

Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. est agréé en France sous le n° GP 92008 et réglementé par l'Autorité des Marchés

Date de production du document d'informations clés: 08/04/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit est une part du fonds « AXA IM Euro 6M ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans le règlement du FCP.

Objectifs

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher, sur des périodes de 6 mois glissantes, une performance annualisée après déduction des frais de gestion réels supérieure à l'€STR capitalisé majoré de 8,5 points de base en s'exposant directement ou indirectement aux marchés obligataires et monétaires. L'OPCVM intègre une approche liée à l'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

L'attention du porteur est attirée sur le fait que cet OPCVM ne relève pas du Règlement Européen (UE) 2017/1131 relatif aux fonds monétaires.

Politique d'investissement

L'OPCVM met en œuvre une gestion active reposant sur des investissements en instruments du marché monétaire et en titres obligataires à taux fixe, variables, révisables et/ou indexés, émis par des sociétés notamment des pays membres de l'OCDE, afin de dynamiser la performance. L'univers d'investissement défini pour les besoins de la mise en œuvre de l'objectif extra-financier de l'OPCVM est composé d'une large liste d'instruments financiers qui font partie de l'indice ICE Bank of America Euro Corporate Index. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, dans des titres extérieurs à l'univers d'investissement à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le risque de taux lié aux obligations à taux fixe sera géré de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion et ne sera pas systématiquement couvert. Après une analyse macroéconomique et microéconomique, les décisions d'investissement sont fondées sur : - le positionnement sur la courbe de taux - la sélection des titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité de l'OPCVM - l'allocation sectorielle - la sélection des émetteurs La mise en œuvre de la stratégie dans le cadre d'une gestion obligataire court terme sera réalisée dans le respect : - d'un risque limité aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt. La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 6 mois - d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 3 ans et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à l'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 18 mois Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en terme d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ou tout autre indice ne devraient pas s'éloigner de manière significative. L'OPCVM sélectionne des titres de créance dont titres obligataires et instruments du marché monétaire appartenant notamment à la catégorie "Investment Grade" dont la notation minimale est égale à A-3 sur le court terme ou à BBB- sur le long terme sur l'échelle Standard & Poor's (ou de notation équivalente chez toute autre agence de notation ou jugés équivalents à ladite notation par la société de gestion). Il est précisé que l'équipe de gestion mène sa propre analyse de crédit pour sélectionner ces titres. Aussi, la décision d'acquiescer ou de céder un titre de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation, mais repose également sur une analyse interne de l'équipe de gestion. L'OPCVM a une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +0,50.

L'OPCVM applique une approche de sélectivité *Best-in-class* sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier. L'approche de sélectivité consiste à

éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des politiques d'exclusion sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leurs notes ESG, à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires. Le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra-financiers pour l'analyse ESG. L'OPCVM vise en permanence à surperformer son univers d'investissement sur les indicateurs clés de performance extra-financiers suivants: le premier lié au pourcentage de femmes membres des conseils d'administration et le second lié à l'intensité carbone (le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra-financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM).

AXA IM utilise un cadre de notation ESG des émetteurs structurés autour de trois piliers: environnement, social et gouvernance, afin de contribuer à évaluer la manière dont les entreprises réduisent le risque ESG et profitent de ces critères pour améliorer leurs positions concurrentielles dans leur secteur d'activité. L'application de ce cadre se traduit par une notation ESG par émetteur allant de 0 à 10.

En complément, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), disponibles sur <https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion>. Les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPCVM. Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas sont développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres.

La détention de parts ou actions d'OPC non labellisés ISR est limitée à 10% de l'actif net de l'OPCVM. Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés et des opérations de prêts et emprunts de titres et/ou de prises et mises en pension. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.

L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indice de référence

L'€STR Capitalisé (Ester ou Euro Short-Term Rate).

L'€STR est un taux d'intérêt à court terme de référence en zone euro. Il est calculé au jour le jour par la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la base des transactions de la veille.

Pour des informations complémentaires vous pouvez vous connecter sur le site : <https://www.ecb.europa.eu>

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 0,5 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) dont les modalités sont précisées dans le prospectus et le règlement de l'OPCVM.

Investisseurs de détail visés

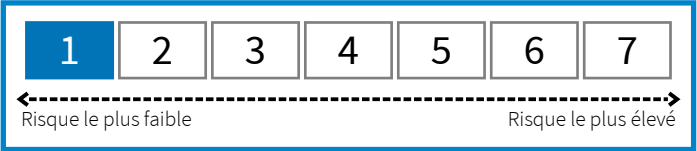
Le fonds est destiné à des investisseurs particuliers qui n'ont aucune expertise financière ou connaissance spécifique pour comprendre le fonds et peuvent supporter une perte en capital totale. Il convient à des clients qui recherchent une croissance de leur capital. Les investisseurs potentiels devront avoir un horizon d'investissement d'au moins 6 mois

Dépositaire
BNP PARIBAS SA

Autres informations
Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 0.5 an.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau très faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		0.5 an
Exemple d'investissement:		€10 000
		Si vous sortez après 0.5 an
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 740
	Rendement annuel moyen	-2.60%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 770
	Rendement annuel moyen	-2.30%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880
	Rendement annuel moyen	-1.20%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 100
	Rendement annuel moyen	1.00%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10 2019 et 03 2020.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 04 2019 et 09 2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08 2023 et 01 2024.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que:
- Vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- EUR 10 000 sont investis :

	Si vous sortez après 0.5 an
Coûts totaux	€122
Incidence des coûts	1.2%

Ceci illustre l'effet des coûts sur une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIPs. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend ce produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (20 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 0.5 an
Coûts d'entrée	1.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à €100
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.21% de la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€21
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€1
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Le calcul s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative tel que décrit dans le prospectus (20.00% au-dessus de l'ESTR Capitalisé augmenté de 8,5 bps soumise à un floor de 0). Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.	€0

Les données de coût sont obtenus en divisant le coût agrégé par le montant de l'investissement au cours de la période. Il faut savoir que ces chiffres ne sont pas comparables aux chiffres annualisés affichés pour d'autres PRIIPs.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 6 mois

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 6 mois ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.
Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ».

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France. Par téléphone :+33 (0) 1 44 45 85 65. Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel et rapport semestriel, ainsi que la dernière Valeur Liquidative auprès du délégataire de la gestion comptable : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. et depuis la page <https://www.axa-im.com/fund-centre>. Ils sont disponibles gratuitement.
Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.
Les critères ESG promus par l'OPCVM contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.